

## **Un Camerounais évalue le progrès de son gouvernement vers la mise en application de la Déclaration de Yaoundé**

par Parfait Mimbimi Esono

BP 3250, Douala, Cameroun

t/f 237-43 69 94

akung34@hotmail.com



**Les parties prenantes:** les initiatives du domaine forestier doivent aider les villageois camerounais comme ceux-ci. Sinon, elles resteront sans effet. Photo: A. Sarre

**E**N mars 1999, les chefs d'Etat de la sous-région d'Afrique centrale (Cameroun, Congo Brazzaville, République démocratique du Congo, Gabon, et République centrafricaine) se sont réunis à Yaoundé en vue d'élaborer des stratégies communes et d'améliorer la coopération en matière de gestion durable des écosystèmes des forêts tropicales. Cette initiative a donné naissance à une déclaration, dite Déclaration de Yaoundé, par laquelle les chefs d'Etat se sont engagés à:

### **Pour améliorer la participation des populations rurales à la gestion des forêts, le gouvernement a mis en place une unité de foresterie communautaire au sein du MINEF afin d'accélérer le traitement des demandes de forêts communautaires soumises par les collectivités rurales.**

- créer des aires protégées transfrontières et améliorer la gestion des aires existantes;
- mettre au point des politiques fiscales adéquates pour la foresterie, accompagnées de mesures appropriées;
- harmoniser les politiques forestières nationales et développer des systèmes de certification;
- accroître la participation des populations rurales à la gestion des forêts;
- prendre des mesures visant à concilier les actions en faveur des forêts avec celles d'autres secteurs, notamment l'agriculture et les transports;
- enrayer le grand braconnage et l'exploitation non durable de la faune;
- promouvoir la transformation industrielle du bois;
- promouvoir des forums nationaux et régionaux pour l'échange d'expérience;
- mettre en place des mécanismes durables pour le financement du secteur forestier à partir des revenus

produits par l'activité forestière et la coopération internationale;

- organiser d'autres sommets consacrés à la conservation et à l'aménagement durable des forêts tropicales; et
- redynamiser l'OCFSA, une ancienne organisation sous-régionale chargée de la conservation des espèces sauvages.

La Déclaration de Yaoundé a considérablement retenu l'attention de la communauté internationale, notamment celle de l'Assemblée générale des Nations Unies (AG). A sa cinquante-quatrième session, tenue le 22 décembre 1999, l'AG de l'ONU a entériné la résolution 54/214 sur la "Conservation et le développement durable des écosystèmes forestiers de l'Afrique du Centre", dans laquelle elle accueillait avec satisfaction la déclaration de Yaoundé et invitait "la communauté internationale à soutenir les pays de l'Afrique du Centre dans leurs efforts".

### **Les progrès du Cameroun**

Le Gouvernement camerounais a depuis entamé la mise en oeuvre de la Déclaration de Yaoundé. L'élément clé de ses travaux est le Plan d'action d'urgence pour le secteur forestier (PAU), mis au point par le Gouvernement camerounais en coordination avec la communauté des bailleurs de fonds et signé par le premier ministre du Cameroun, M. Peter Mafany Musongue, le 19 novembre 1999. Il définit 85 actions prioritaires regroupées en neuf sous-secteurs: conservation de la biodiversité; lutte contre le braconnage; unités de gestion durable; réexamen des permis d'exploitation; foresterie communautaire; fonctionnement du ministère de l'environnement et de la foresterie (MINEF); et coordination entre les secteurs. Certaines des actions entreprises depuis sont décrites ci-dessous.

**Plan spécial de lutte contre le braconnage:** ce plan a été lancé en décembre 1999 et les opérations de terrain ont débuté en janvier 2000.

**Création d'aires protégées:** Deux nouvelles aires protégées ont été créées: le parc national de Campo Ma'an le long de la frontière entre le Cameroun et la Guinée équatoriale, et le parc national de Mbam et Kim sur la frontière avec la République centrafricaine. Ces deux parcs couvrent ensemble 681.000 hectares, portant la superficie des aires bénéficiant d'une protection totale à 14% du territoire national. En outre, la forêt de protection de Mengamé, située sur la frontière méridionale avec le Gabon, a été élargie et sa superficie est passée de 65.000 à 130.000 hectares; elle sera gérée sous l'égide du projet de l'OIBT PD 66/01 (F) (entièrement financé en novembre 2001) comme faisant partie d'une aire de conservation transfrontière s'étendant sur presque un million d'hectares.

**Nouveaux fonds:** Les fonds séparément destinés au développement des forêts et à la faune sylvestre ont commencé à fonctionner en août 1999, après la signature par le premier ministre d'un décret réglementant son application. Depuis cette date, ils ont dispensé des fonds de fonctionnement au secteur forestier.

**Audit du secteur forestier:** Afin d'entreprendre les réformes fiscales nécessaires et d'améliorer la contribution du secteur forestier au développement économique du Cameroun, le gouvernement a lancé un audit économique et financier du secteur forestier en novembre 1999, en faisant appel à des experts internationaux. L'audit a examiné non seulement la fiscalité du sous-secteur industriel, mais également le régime fiscal décentralisé conçu pour augmenter la contribution du secteur forestier au développement local en milieu rural.

**Examen de la fonction publique du secteur forestier:** Le Gouvernement camerounais envisage d'entreprendre l'examen

de ses organismes liés au secteur forestier. Le mandat de cet examen a été mis au point avec le concours de la communauté des donateurs.

**Elaboration d'un programme pour le secteur forestier:** En collaboration avec tous les donateurs intéressés au secteur forestier au Cameroun, le gouvernement a lancé l'idée de développer un programme complet et détaillé pour l'ensemble du secteur. A cette fin, il a conclu un accord avec la Banque mondiale en vue d'obtenir du Fonds pour l'environnement mondial un versement de 600.000 dollars des Etats-Unis. La mise au point de ce programme demandera 18 à 24 mois.

*... tout en reconnaissant que la Déclaration de Yaoundé ne remonte qu'à trois ans à peine, il subsiste un sentiment général que les forêts tropicales du Cameroun sont encore menacées et que les procédés de gestion forestière non durable persistent.*

**Mesures en faveur de foresterie communautaire:** Pour améliorer la participation des populations rurales à la gestion des forêts, le gouvernement a mis en place une unité de foresterie communautaire au sein du MINEF afin d'accélérer le traitement des demandes de forêts communautaires soumises par les collectivités rurales. En outre, le MINEF a souscrit à une décision en vue de l'adoption d'un manuel des procédures relatives à la foresterie communautaire, qui devrait alléger les procédures administratives à respecter pour l'attribution et la gestion des forêts communautaires.

**Lutte contre l'exploitation illégale:** Le gouvernement a pris d'importantes mesures pour améliorer le contrôle et la surveillance des activités d'exploitation. Par exemple, une unité centrale chargée de contrôler les activités d'exploitation a été

## La culture environnementale du Cameroun

C'est à travers ses activités de production ou de consommation que l'homme met en évidence son souci de l'environnement. De ce point de vue, on peut dire que la culture de conservation de l'environnement habite la majorité des Camerounais. Prenons à titre d'exemple l'agriculture, une activité vitale pour de nombreux Camerounais. Malgré la diversité géographique et humaine du Cameroun, la pratique de cette activité donne lieu à de nombreuses expressions différentes, mais toutes convergentes de la culture de conservation. C'est ainsi que les paysans de l'Ouest et du Nord Ouest enfouissent les restes des cultures de l'année qui constituent ainsi un engrais vert, ceux de la zone forestière préfèrent les jachères pour permettre aux sols un temps de récupération après les cultures agricoles, et les paysans des Monts Mandara pratiquent la culture en terrasse pour limiter l'érosion.

Ces initiatives de conservation naissent du souci de ne pas provoquer une rupture de l'équilibre écologique qui entraînera un déclin de la productivité et, tôt ou tard, la pénurie et la famine. De plus, l'efficacité des pratiques agricoles favorise le développement des valeurs culturelles et le respect de la terre, de la nature et de la vie en général.

La préservation de bois sacrés dans certaines régions du Cameroun a aussi beaucoup d'importance. En effet, on peut observer que, pour leur assurer une protection absolue, ces bosquets sont considérés comme les demeures des dieux et toute activité y est interdite, y compris le ramassage des bois morts. Cette conception résulte, du moins en partie, de la crainte d'une disparition totale des forêts dans ces régions, qui mettrait en péril la vie de l'homme dans ses relations avec la forêt, et entraînerait la perte de valeurs culturelles et spirituelles. Au Cameroun, la forêt couvre plus de 60% du territoire national. Elle abrite les espèces sauvages, règle le régime des cours d'eaux, protège le sol et influence positivement les facteurs du changement climatique; c'est manifestement l'élément clé de la conservation de la biodiversité au Cameroun.

La conservation de l'environnement a, depuis longtemps, une place de choix dans la culture camerounaise, face aux problèmes environnementaux qui surgissent, y compris le déboisement. Grâce à son ouverture d'esprit et à son contact facile avec autrui, le peuple camerounais développera et étendra à coup sûr cette culture, à la faveur des efforts de sensibilisation déployés par la communauté internationale. L'important développement des activités en faveur de la conservation de la biodiversité que l'on observe depuis la conférence de Rio de Janeiro et la grande campagne de sensibilisation se sont fait sentir au Cameroun. Avant ces activités, les Camerounais connaissaient déjà les valeurs alimentaires et médicinales de la biodiversité. Il y a donc une tendance évidente vers une généralisation de l'esprit de conservation de la biodiversité.

La reconnaissance du savoir indigène et le principe du partage du bénéfice commercial, tels qu'enchaînés dans la Convention sur la biodiversité, sont importants pour la vulgarisation des dispositions de celle-ci. C'est dire que le soutien des Camerounais de plus en plus large à la conservation de la biodiversité, résultera en grande partie de la prise en compte de la double valeur économique et écologique.

En tout état de cause, la tendance observée est à un partenariat fort entre le Cameroun et la communauté internationale en faveur de la conservation de la biodiversité, ce qui est une bonne chose, pour un pays d'une diversité biologique fort variée et très riche avec de nombreux foyers d'endémicité.

**Mésack Tchana**

Parlementaire, Assemblée nationale du Cameroun

## La lenteur de l'urgence

**Tableau 1:** Contribution au plan d'urgence pour le secteur forestier du Cameroun (millions de FCFA)

Sources	Montant budgétisé	Montant transférés en mai 2001
Gouvernement camerounais	5 866	1 238
Donateurs	2 343	93
<b>Total</b>	<b>8 209</b>	<b>1 331</b>

créée au MINEF et placée directement sous la supervision du ministre. De plus, les résultats de la lutte contre l'exploitation illégale sont diffusés par les médias afin d'améliorer la transparence du système.

### Appui de la communauté internationale

Le coût du PAU est estimé à 8.209 millions de francs CFA (environ 11 millions de dollars EU en août 2001), dont 5.866 millions (71%) doivent être mobilisés par le Gouvernement camerounais et le reliquat par la communauté internationale. Le *tableau 1* montre les montants budgétisés pour le PAU et ceux versés en mai 2001.

### Un manque de transparence et de contrôle empêche le secteur forestier de maximaliser sa contribution à l'économie nationale et favorise les activités forestières non durables.

En attendant, l'OIBT continue de contribuer de manière significative à l'amélioration du secteur forestier du Cameroun grâce à des subventions non-remboursables. Deux nouveaux projets financés par le Conseil international des bois tropicaux à sa session de mai/juin 2001 sont venus s'ajouter à un ensemble de projets déjà en cours dans le pays. Un de ces deux projets, "Aménagement intégré des forêts communautaires dans la vallée de la Méfou et Afamba" vise à freiner le déclin et la dégradation des ressources forestières dans cette vallée en faisant participer les collectivités locales à la remise en état des terres dégradées. Un autre projet permettra de moderniser les moyens didactiques et les installations de formation à l'école des Eaux et Forêts de Mbalmayo (voir les sommaires qui figurent dans *TFU 9/3*, pages 22 et 23). Un troisième projet, destiné à soutenir la création d'un refuge transfrontière de gorilles, à cheval entre le Cameroun et le Gabon, a été financé en novembre dernier (voir page 18 de la présente édition).

### Le manque de soutien de la part des bailleurs de fonds du PAU est décevant, en particulier vu l'importance attachée par l'Assemblée générale des Nations Unies à la Déclaration de Yaoundé.

## Évaluation

La Déclaration de Yaoundé a créé une dynamique d'incitation à la conservation et à l'aménagement durable des forêts tropicales du Cameroun. Ces efforts devraient se poursuivre.

Néanmoins, tout en reconnaissant que la Déclaration de Yaoundé ne remonte qu'à trois ans à peine, il subsiste un sentiment général que les forêts tropicales du Cameroun sont encore menacées et que les procédés de gestion forestière non durable persistent. Les obstacles et les problèmes comprennent ceux décrits ci-après.

**Exécution inadéquate du PAU:** Le PAU présente une bonne vue d'ensemble des mesures qui doivent être prises à court terme pour améliorer le secteur forestier. Hélas, quelques-unes seulement de ces actions ont été mises en application sur le terrain. Jusqu'en mai dernier, moins de 20% du plan avait été financé; le Gouvernement camerounais et les donateurs n'ont fourni qu'une petite proportion des fonds promis. L'exécution insuffisante du PAU soulève des inquiétudes concernant la capacité du gouvernement de mettre en application un programme global pour le secteur forestier. Le manque de soutien de la part des bailleurs de fonds du PAU est décevant, en particulier vu l'importance attachée par l'Assemblée générale des Nations Unies à la Déclaration de Yaoundé.

**Faible capacité du gouvernement de contribuer au financement des projets:** De nombreux projets approuvés par des donateurs pour le secteur forestier sont conçus de telle manière que le Gouvernement camerounais doit fournir sa propre contribution pour qu'ils puissent être mis en oeuvre. Ces projets sont souvent retardés à cause des difficultés du gouvernement à les financer. Beaucoup d'autres besoins pressants se font concurrence pour obtenir non seulement des fonds mais aussi le concours de ressources humaines insuffisantes.

**Lenteur des procédures:** Les accords entre le gouvernement du Cameroun et les bailleurs de fonds sont soumis à un ensemble de procédures administratives, qui sont exécutées lentement et retardent le démarrage des projets. De même, le cadre juridique et administratif des prises de décisions en matière de foresterie au Cameroun est une source importante de retard, même pour les propres opérations du gouvernement.

**Manque de contrôle adéquat des opérations forestières:** La conservation et l'aménagement durable des forêts exigent des niveaux de contrôle adéquats pour toutes les opérations. C'est particulièrement vrai au Cameroun, où l'exploitation contribue dans des proportions non négligeables à l'économie nationale. Un manque de transparence et de contrôle empêche le secteur forestier de maximaliser sa contribution à l'économie nationale et favorise les activités forestières non durables. Il est impératif d'intensifier la lutte contre l'illégalité et la corruption dans le secteur.